

TRAVAUX DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

OPTION: TRAVAUX DE CRÉATION ET D'ENTRETIEN

Informations pratiques

UFA Fénélon Vaujours

1, rue de Montauban 93410 Vaujours

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter : cfa@fenelon.fr
01 49 63 62 28

Accessibilité



Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'inhabilité et/ou contre-indication médicale.

Tarifs

Formation gratuite pour l'apprenti (prise en charge par le coût contrat). L'apprenti est rémunéré selon son âge et son niveau de formation.

Objectifs de la formation

Le titulaire du BPA Travaux des aménagements paysagers est amené à intervenir dans les jardins, parcs, espaces verts publics ou privés depuis leur création (totale ou partielle) mais surtout sur la réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien. Il prépare le terrain, plante, élague, entretient massifs, pelouses et allées. Pour effectuer ces tâches, il utilise du matériel spécifique dans le respect des normes de sécurité et d'hygiène en vigueur. Le titulaire doit être capable de :

- disposer des connaissances sur le végétal, sur les modes d'exécution de créations et d'entretiens paysagers, y compris les modes alternatifs.
- maîtriser les techniques d'interventions sur le végétal, de créations et d'entretiens d'espaces.
- maîtriser les travaux simple de mise en place d'arrosage intégré,
- maîtriser des travaux simples de menuiserie paysagère.

Caractéristiques de la formation

Enseignements professionnels:

UC1 Communication dans la vie professionnelle et sociale UC2 Enseignement civique, social et économique

UC3 Respect de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

UC4 Sciences et techniques des espaces paysagers

UC5 Sciences et techniques de l'utilisation des matériaux, matériels et équipements sur un chantier de paysage

UC6 Entretien d'un espace paysager UC7 Création d'un espace paysager UC8 Utiliser les engins de transport des matériaux et de terrassement dans le respect des règles de sécurité

Enseignements généraux (7h/semaine) :

Français, biologie, communication, économie du droit du travail, mathématiques appliquées, informatique, langue vivante 1 anglais.

Méthodes mobilisées

Cours en présentiel, environnement numérique de travail, gymnase, salles d'informatique, laboratoires. Parc de 7 hectares, serre de maçonnerie et serre horticole, matériel technique électrique, projets et chantier à l'extérieur, formation conduite d'engins et formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail).

BPA

Modalités d'évaluation

Contrôle en cours de formation sur des situations professionnelles. Certification par unités capitalisables sur réalisation de dossier.

Métiers et lieux d'activités

Débouchés professionnels :

Jardinier d'espaces verts, agent paysagiste, aide paysagiste, ouvrier paysagiste, jardinier paysagiste.

Secteurs d'activités :

Secteurs publics (collectivités locales, administrations, offices publics ou entreprises d'Etat...) et privés (offices HLM, syndics de copropriétés, sociétés d'autoroute...) ou privatif (les particuliers).

Conditions d'admission et pré-requis

Classe de seconde ou titulaire d'un CAP Sélection des candidats sur dossier Tests de positionnement / Entretien individuel

Admission définitive à la signature d'un contrat en alternance.

Rentrée

Septembre.

Durée

Contrat d'apprentissage de 2 ans.

Rythme de l'alternance

16 semaines en formation/36 semaines en entreprise sur 1 an.

Suite de parcours post diplôme

BTS Aménagements paysagers Certificat de spécialisation

www.cerfal-apprentissage.fr

mise à jour 01/07/2021





